

**Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole  
Direction générale adjointe Développement et affaires institutionnelles**

275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6

Téléphone : 438-988-8942

Adresse courriel : [julien.croteaudufour@montreal.ca](mailto:julien.croteaudufour@montreal.ca)

---

Destinataire :

**Mathieu Giroux**

Coordonnateur du secrétariat de commission

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le 14 août 2026

**Objet : Réponses aux questions : Projet de réfection du mur de soutènement en amont  
du barrage Simon Sicard à Montréal – DQ20**

Bonjour,

Vous trouverez ci-après les réponses (en bleu) que la Ville de Montréal est en mesure de vous transmettre afin de répondre au meilleur de ses connaissances et dans le délai imparti aux questions transmises par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon Sicard (DQ20) le 10 août 2026.

Pour toute question ou demande de précision, prière de communiquer avec Julien Croteau Dufour, conseiller au Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole de la Ville de Montréal ([julien.croteaudufour@montreal.ca](mailto:julien.croteaudufour@montreal.ca)).

Salutations,

Julien Croteau Dufour, conseiller

Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole

1. De manière parallèle au Réseau de surveillance du milieu aquatique opéré par la Ville de Montréal pour lequel les concentrations en coliformes fécaux sont disponibles en ligne, suivez-vous la qualité bactériologique de l'eau aux abords immédiats des rampes de mise à l'eau et des quais publics sur votre territoire?
  - a) Si oui, comment tenez-vous informés les utilisateurs et utilisatrices de ces installations publiques de la qualité de l'eau?
  - b) Si non, quels sont les moyens à la disposition de ces personnes pour vérifier la qualité de l'eau aux abords des installations?

Non. L'arrondissement ne réalise pas de suivi bactériologique spécifique de la qualité de l'eau aux abords immédiats des quais publics situés sur son territoire.

Pour demeurer informé de l'état de la qualité de l'eau, l'OBNL responsable de la gestion des sites consulte régulièrement la carte interactive de la qualité de l'eau en rive (QUALO), alimentée par le Réseau de surveillance du milieu aquatique (RSMA). Par ailleurs, les employés sont inscrits aux alertes de l'application mobile 311 Montréal afin de recevoir directement les alertes.

De plus, le coordonnateur plein air effectue un suivi régulier des données diffusées sur la plateforme QUALO et transmet, au besoin, les informations et recommandations pertinentes aux équipes sur le terrain. Une vigilance accrue est également exercée à la suite d'épisodes de fortes pluies, puisque ceux-ci peuvent avoir une incidence sur la qualité de l'eau dans ce secteur de la rivière des Prairies.

Les citoyennes et citoyens peuvent également consulter les informations rendues publiques par la Ville de Montréal directement sur la carte interactive QUALO.

2. Le quai derrière l'école Sophie-Barat est installé à même le remblai aménagé par Hydro-Québec lors des travaux prioritaires. Vous avez indiqué dans une réponse à la commission que le « quai situé derrière l'école Sophie-Barat a été acquis conjointement par l'arrondissement et l'école, selon un partage à parts égales (50-50), et fait l'objet d'une utilisation commune » (DQ8.1, p. 1). Sa gestion, par exemple la location d'équipements et les heures d'ouverture, aurait été confié à l'organisme GUEPE.
- a) Quelle entente avez-vous avec vos partenaires, dont Hydro-Québec, pour l'entre en de cette structure?

Le quai était déjà présent avant les travaux de stabilisation du mur Simon-Sicard (phase 1). Hydro Québec s'est donc assuré de mettre les assises en place afin que le quai puisse être réinstallé à la suite de ces travaux. Aucune entente n'a été conclue avec Hydro-Québec concernant l'entretien du quai. Celui-ci demeure sous la responsabilité de l'école Sophie-Barat.

- b) Advenant la création d'un nouvel accès à la rivière en terres publiques pour des activités nautiques légères, qui serait responsable de son entretien?

Advenant l'ajout d'un quai, celui-ci devrait relever de la responsabilité d'Hydro-Québec ou du propriétaire riverain. Dans tous les cas, l'arrondissement ne souhaite assumer aucune responsabilité liée à l'entretien, à la gestion ou à l'ajout d'infrastructures, puisqu'il concentre ses ressources sur l'entretien et le maintien de ses actifs existants.